



Audio CHSCT COVID19 du 08 juin 2020

Nous avons assisté à la dernière audio hebdomadaire de cette période COVID.

Désormais les instances paritaires reprendront sous un format plus normal, prochain CHSCT prévu le 24 juin suivi d'un CTL le 26 juin.

Le DISI nous a fait part des derniers chiffres concernant la situation des agents : 60% présentiel 30% TT et 5 agents en ASA30.

Jours ponctionnés :

Il nous a indiqué la publication d'une note sur Ulysse concernant le calcul des jours ponctionnés.

Cette note explicative est accompagnée d'un simulateur.

Chaque ESI doit faire le point avec les agents concernés pour une validation finale du calcul.

La règle d'arrondi est finalement celle de l'arrondi favorable à l'agent, effectué au demi inférieur dans tous les cas.

Concernant les reports congé 2019 le ministre a finalement décidé qu'il y aurait possibilité de les mettre au CET, une déclinaison de sa directive est à venir rapidement. Se pose cependant le cas des personnes qui n'ont pas de CET et là pas de réponse pour le moment.

Personnes fragiles :

Nous avons évoqué le cas des agents empêchés fragiles en ASA30 qui ne sont pas sur des missions télétravaillables. Que va-t-il advenir d'eux après le 30 juin, pourront-ils rester en ASA30 jusqu'à la fin de la période d'urgence sanitaire et dans ce cas y aura-t-il un impact supplémentaire sur leur congé.

Le DISI n'a pu répondre car il n'a aucune précision sur ces cas de figure rares puisqu'ils ne sont que 5 sur la DISI.

Les agents fragiles qui souhaitent reprendre doivent demander un accord du médecin traitant (s'il accepte), dans tous les cas celui du MDP.

Un chef d'ESI ne demandera pas à ces agents fragiles de revenir, la décision d'un retour en présentiel reste une démarche personnelle.

Prime COVID19 :

L'affectation de cette prime doit être rapide car elle doit être intégrée à la paye de juillet.

A la DISI environ 30% de l'effectif présents est concerné soit 142 agents et parmi ses 30% , 30% auront la prime maximum.

La prime concernera tous les grades du A+ au C.

Les critères choisis le sont par rapport à une activité individuelle et non celle d'un service.

Cette activité doit impérativement faire partie du PCA, l'agent concerné doit avoir fait preuve d'une sur-activité durant une grande partie de la période, cela concerne beaucoup d'agents en présentiels et quelques télétravailleurs.

Lorsque nous nous interrogeons sur la difficulté d'estimer cette sur-activité le directeur nous donne un exemple :

Prenons un pôle de 10 agents , 3 agents ont fait le travail PCA (Présentiel et/ou TT) , on peut dire que ces 3 agents ont été en sur-investissement.

Cette estimation du travail sera faite par le chef ESI, les encadrants un peu comme pour les notations.

Le Directeur nous dit qu'il sera transparent mais ne répondra pas sur la répartition par grade, par ESI.

Tout cela restera donc très opaque, certainement subjectif et pas propice à favoriser une bonne ambiance lors du retour des agents dans les services.

La CGT considère que la reconnaissance de l'engagement et du travail des fonctionnaires doit se faire par l'augmentation du point d'indice. Si toutefois une prime doit exister, nous la revendiquons pour toutes et tous.